

Commune de LONG (80510)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2025**DEPARTEMENT DE LA
SOMMEARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 10 novembre 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Nadia GUILBERT qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VARLET

Jean-Noël FOSSATI - Olivier FEREZ

Etaient absents :

Xavier HENRY - David PERTUÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 09

Date de convocation :

Le 10 novembre 2025

Date d'affichage :

Le 17 novembre 2025

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2025 du service eau et assainissement afin de régler l'indemnité due à Monsieur DELAHAYE dans le cadre de la convention de servitude de passage de la canalisation sous le parc du château, il y a lieu d'inscrire les crédits nécessaires (1 500 €) en section de fonctionnement, ce qui implique les mouvements de crédits suivants :

Article 6155 – Entretien autres biens mobiliers - 1 500 €

Article 6588 – Autres charges diverses + 1 500 €

L'impact sur la maquette budgétaire figure en annexe de la présente délibération.

DELIBÉRATION N° 63/2025

**Décision Modificative n° 3 au
Budget Primitif 2025 eau et
assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la modification du budget primitif 2025 eau et assainissement qui vient de lui être présentée.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marie PECQUET

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRIMITIF 2025 EAU

S²LOW

<i>Imputation</i>	<i>Prévisions initiales</i>	<i>Modifications apportées par les DM n° 1 et 2</i>	<i>Modification apportée par la présente DM</i>	<i>Montant final</i>
SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES				
6155/011	185 753 €	- 2 799.63 €	- 1 500 €	181 453.37 €
616/011	570 €			570 €
6588/65	0.00 €		+ 1 500 €	1 500 €
66111/66	7 980 €	+ 2 800 €		10 780 €
6811/042	6 541 €			6 541 €
TOTAL	200 844 €	+ 0.37 €	- €	200 844.37 €
SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
757/75	20 000 €			20 000 €
777/042	929 €			929 €
002	179 915 €	+ 0.37 €		179 915.37 €
TOTAL	200 844 €	+ 0.37 €	- €	200 844.37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
1641/16	12 210 €			12 210 €
203/20	65 755 €			65 755 €
2313/23	128 019 €	+ 0.72 €		128 019.72 €
2315/23	944 017 €			944 017 €
1391/040	929 €			929 €
TOTAL	1 150 930 €	+ 0.72 €	- €	1 150 930.72 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
10222/10	11 000 €			11 000 €
131/13	769 288 €			769 288 €
1641/16	253 843 €			253 843 €
1687/16	94 734 €			94 734 €
2812/040	1 503 €			1 503 €
28156/040	1 932 €			1 932 €
28158/040	3 106 €			3 106 €
001	15 524 €	+ 0.72 €		15 524.72 €
TOTAL	1 150 930 €	+ 0.72 €	- €	1 150 930.72 €

Jean-Marie PECQUET,
Maire de LONG

